Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 11 février 2020

Premier Contrat de transition écologique en Vaucluse

Lundi 27 janvier s'est déroulée la signature du premier Contrat de transition écologique (CTE) en Vaucluse entre la Cove (Communauté d'agglomération Comtat Ventoux), l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la Banque des territoires, le Département du Vaucluse et l'Etat, en présence de Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, et de nombreux élus et partenaires. Démarche engagée par l'Etat en février 2018, les CTE ont pour objectifs d'innover, d'accompagner et de soutenir la mutation écologique des territoires.

Le CTE porté par la Cove s'articule autour de 11 actions qui, avec un investissement de 2 M€, sont basées sur 3 axes stratégiques : des projets d'évolution du cadre de vie dans les domaines de la mobilité, de l'habitat et de l'aménagement, une adaptation de l'agriculture aux changements climatiques et la construction d'une économie circulaire locale.

L'accent a été mis sur 3 exemples concrets lors de cet après-midi : la rénovation énergétique de l'habitat ainsi que la lutte contre la précarité énergétique présentées par l'Alte (Agence locale de la transition énergétique), le développement expérimental de méthodes innovantes pour la réduction des intrants en agriculture (irrigation, fertilisation et produits phytosanitaires) porté par le

Ecrit par Echo du Mardi le 11 février 2020

Domaine de La Tapy et, enfin, la mutualisation des ressources entre acteurs économiques.

Ce dernier projet, développé par Eric Launois de la société Factory'z, mis en exergue par la secrétaire d'Etat auprès de la Transition écologique et solidaire, regroupe déjà un groupe pilote de 16 entreprises des territoires de la Cove, de Ventoux Sud et des Sorgues du Comtat. L'association d'entrepreneurs Carpensud anime cette démarche basée sur un constat statistique : 20% des ressources des entreprises sont inutilisées, que ce soit du matériel qui sert peu, des ressources humaines disponibles lors de sous-charges, des stocks dormants de matières ou encore des déchets non valorisés. A l'inverse, des entreprises d'un même territoire ont des besoins, ponctuels en matériel, en expertise ou peuvent valoriser des produits. Cet outil de mutualisation vise à créer du lien entre les acteurs économiques offreurs et demandeurs. Mis en place dans 80 territoires en France, les Contrats de transition écologique ont pour objectif de démontrer que la transition écologique peut aussi devenir un moteur de développement économique.